

ACTION URGENTE

RUSSIE. UN PRISONNIER D'OPINION BATTU AU TRIBUNAL

Alexeï Polikhovitch, prisonnier d'opinion et l'un des condamnés dans l'affaire Bolotnaïa, a été gravement battu par le policier qui l'a escorté au tribunal de Zamoskvoretski, à Moscou, le 24 février dernier. Son avocat a porté plainte auprès du bureau du procureur mais il n'a pas encore reçu de réponse.

Le 24 février 2014, après l'annonce du verdict dans l'affaire Bolotnaïa et alors qu'on le conduisait hors du tribunal, **Alexeï Polikhovitch** a réclamé plusieurs fois une copie papier du verdict à un groupe de policiers chargés d'escorter les prévenus. Un des agents l'a insulté pour toute réponse. Alexeï Polikhovitch lui a alors demandé d'arrêter mais au lieu de cela, le policier l'a violemment frappé à la tête et au cou, ainsi qu'au genou alors qu'il était tombé à terre, comme il l'a raconté plus tard à son avocat. Alexeï Polikhovitch a eu du mal à se relever et se sentait étourdi.

Cet homme a ensuite été conduit à l'hôpital de la prison où on lui a diagnostiqué une rupture des tissus mous de plus de 7 centimètres de profondeur autour du genou. Il n'a pas reçu de soins médicaux adaptés pendant deux jours, jusqu'à ce qu'un énorme hématome se forme autour de la blessure. Son avocat a porté plainte auprès du bureau du procureur.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe ou dans votre propre langue :

- appelez le procureur général et le directeur du Service pénitentiaire fédéral à diligenter sans délai une enquête impartiale et efficace sur les coups reçus par Alexeï Polikhovitch ;
- demandez au directeur du Service pénitentiaire fédéral de veiller à ce que les gardiens de prison respectent les Normes minimales pour le traitement des prisonniers (Nations unies) et les autres normes internationales relatives aux droits humains, ainsi que la législation nationale, et de garantir que les détenus ne soient victimes de mauvais traitements ou de torture à aucun moment de leur incarcération ;
- exhortez le procureur général à assurer la libération immédiate et sans condition d'Alexeï Polikhovitch et des autres prisonniers d'opinion de Bolotnaïa, et à abandonner le chef d'inculpation de participation à des émeutes de masse qui pèse sur Andreï Barabanov et Alexandra Doukhanina (Naoumova).

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 AVRIL 2014 À :

Procureur général

Yurii Ya. Chaika
Bolshaïa Dmitrovka 15A
125993 Moscow, Russie
Fax : +7 495 692 1725

Formule d'appel : *Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,*

Directeur général du Service pénitentiaire fédéral

Gennady A. Kornienko
ul. Zhitnaya 14
GSP-1119991 Moscow, Russie
Fax : +7 495 982 1950 / +7 495 982 1930

Courriel : udmail@fsin.su
Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

RUSSIE. UN PRISONNIER D'OPINION BATTU AU TRIBUNAL

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Des centaines de manifestants antigouvernementaux pacifiques ont été arrêtés lors de la manifestation organisée le 6 mai 2012 place Bolotnaïa (à Moscou), que les policiers ont dispersée en ayant recours à une force excessive et illégale. Alors que cet événement était principalement pacifique et que les violences étaient limitées à certaines zones et n'impliquaient qu'un petit nombre d'individus, les autorités ont qualifié la manifestation d'« émeutes de masse », ce qui leur a permis d'inculper les accusés d'infractions plus graves.

Des procédures pénales ont été engagées contre 28 personnes. Onze d'entre elles ont été amnistiées et deux condamnées à des peines d'emprisonnement. Le 24 février 2014, le tribunal de Zamoskvoretski, à Moscou, a sanctionné Alexeï Polikhovitch, Stepan Zimine et Denis Loutskevitch de trois ans et demi de prison. Sergueï Krivov, Yaroslav Belousov et Artiom Saviolov ont été condamnés respectivement à quatre ans, deux ans et demi, et deux ans et sept mois de prison, contre trois ans et trois mois avec sursis pour Alexandra Doukhanina (Naoumova) et trois ans et sept mois pour Andreï Barabanov.

Amnesty International réclame la libération immédiate et inconditionnelle d'Alexeï Polikhovitch, Stepan Zimine, Denis Loutskevitch, Sergueï Krivov, Yaroslav Belousov et Artiom Saviolov, car ils sont des prisonniers d'opinion, déclarés coupables uniquement pour avoir participé à une manifestation pacifique en mai 2012. Toutes les charges retenues contre eux doivent être abandonnées. Alexandra Doukhanina (Naoumova) et Andreï Barabanov sont également victimes de la même injustice, et leur déclaration de culpabilité pour participation à des émeutes de masse doit être annulée. Les verdicts rendus dans l'affaire Bolotnaïa s'inscrivent dans le cadre d'une vague de répression visant la liberté de réunion, d'association et de réunion, menée depuis que Vladimir Poutine a repris ses fonctions de président le 7 mai 2012.

Alexeï Polikhovitch n'est pas le premier des prisonniers de Bolotnaïa à être agressé, semble-t-il, dans un tribunal. Denis Loutskevitch affirme avoir été attaqué par le policier chargé de l'escorter vers un tribunal de Moscou en avril 2013. Celui-ci s'est senti insulté par le regard que Denis Loutskevitch lui a lancé et il l'a alors frappé au cou, menotté et laissé dans une cellule de 1 m² pendant une heure.

Six mois plus tard, Sergueï Krivov aurait lui aussi été agressé dans le couloir d'un autre tribunal de Moscou juste avant son audience. Son avocat, Viatcheslav Makarov, a raconté que des policiers avaient forcé cet homme à se déshabiller et à s'accroupir plusieurs fois avant de le frapper à l'épaule. Les violences répétées à l'encontre des prisonniers de Bolotnaïa illustrent bien les conditions inhumaines infligées dans les centres de détention russes.

Noms : Alexeï Polikhovitch (h), Stepan Zimine (h), Denis Loutskevitch (h), Sergueï Krivov (h), Yaroslav Belousov (h), Artiom Saviolov (h), Alexandra Doukhanina (Naoumova) (f) et Andreï Barabanov (h)

AU 46/14, EUR 46/016/2014, 6 mars 2014

AMNESTY
INTERNATIONAL

